

Le fleuve Congo : une mort des mille coupures ?

Les lacunes du projet d'évaluation de l'impact environnemental des barrages INGA sur le fleuve Congo

Document préparatoire élaboré par Peter Bosshard
Directeur des politiques d'International Rivers
28 janvier 2014

1. Introduction

Avec une capacité de 4 800 mégawatts et un coût estimé à 12 milliards de dollars américains, le barrage Inga 3 en République démocratique du Congo constitue l'un des plus grands projets hydroélectriques d'Afrique. Le projet est considéré comme la première phase du programme Grand Inga, un complexe de onze barrages et six projets hydroélectriques sur les chutes d'Inga du fleuve Congo, pour un budget s'élevant à 80 milliards de dollars américains.



Congo River : Death by a Thousand Cuts?

© C Fong

La Banque mondiale envisage actuellement l'octroi d'une subvention d'assistance technique de 73,1 millions de dollars américains, afin d'appuyer le gouvernement de la RDC dans la réalisation des études techniques, sociales et environnementales pour Inga 3. Celles-ci permettront de préparer les bases institutionnelles et d'élaborer une stratégie de communication pour le projet. Le Conseil d'administration doit discuter de la subvention le 11 février 2014.¹ La Banque africaine de développement (BAD) a déjà approuvé 68 millions de dollars américains d'appui au projet, et l'USAID a également manifesté un intérêt particulier pour offrir son appui au projet Inga 3.

L'évaluation de l'impact environnemental et social (EIES) qui sera réalisée en vertu de la subvention aura une portée limitée. Selon la Banque mondiale, l'évaluation des impacts cumulatifs (EIC) de Grand Inga ne sera pas nécessaire car les étapes qui suivent le barrage Inga 3 « ne sont pas encore raisonnablement définies » et parce que Inga 3 sera économique, même si l'ensemble du programme n'est pas réalisé.² La Banque mondiale suggère également d'exclure des domaines importants de l'EIES pour le projet Inga 3.

¹ Le 3 février, après la publication de ce document, la Banque mondiale a ajourné l'examen du projet par le Conseil, sans annoncer une nouvelle date.

² Banque mondiale, Integrated Safeguards Data Sheet (« Fiche de données des garanties intégrées »), 9 décembre 2013, p. 10 (disponible à l'adresse <http://bit.ly/1hA5L1X>), et Banque mondiale, Integrated Safeguards Data Sheet (« Fiche de données des garanties intégrées »), 22 août 2012, p. 3 (disponible à l'adresse <http://bit.ly/1diHufa>)

Ce document préparatoire évalue Inga 3 et Grand Inga à la lumière de meilleures pratiques internationales concernant les évaluations des impacts cumulatifs et l'évaluation environnementale, en incluant les propres recommandations du Groupe de la Banque mondiale. Il montre que les arguments pour ne pas procéder à une évaluation des effets cumulatifs de Grand Inga sont erronés et trompeurs, et il plaide en faveur d'une solide évaluation d'impact environnemental et social du programme hydroélectrique. Cette EIES exigerait une EIC complète et un élargissement de la portée géographique.

La Banque mondiale a présenté le barrage Inga 3 comme un modèle pour les projets régionaux d'infrastructure qu'elle envisage de financer dans le cadre de l'IDA 17. Sa direction a maintes fois insisté sur les leçons tirées des erreurs du passé, alors qu'elle se rallie de nouveau à de très grands projets hydroélectriques. Le fait d'ignorer les impacts cumulatifs et d'exclure des aspects importants de l'évaluation des risques du projet proposé démontrerait que la Banque n'a tiré aucun enseignement des projets destructeurs sur l'Indus, le Mun et autres fleuves, dans le cadre de la première grande cause type de sa nouvelle stratégie hydroélectrique.

2. Les meilleures pratiques Internationales concernant l'évaluation des impacts cumulatifs

En janvier 2013, la SFI du Groupe de la Banque mondiale a publié une note de bonnes pratiques relatives à l'évaluation et à la gestion des impacts cumulatifs pour ses clients du secteur privé. Ce document démontre de façon convaincante les raisons pour lesquelles les EIC sont nécessaires. Il stipule :

« Les principaux défis en matière de gestion environnementale et sociale auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui - perte de biodiversité, déclin de la pêche en haute mer, limites relatives à la sécurité alimentaire, rareté des ressources exploitables en eau douce, augmentation de la pauvreté urbaine et changement climatique - sont tous les résultats d'impacts cumulatifs à partir d'un grand nombre d'activités qui sont pour la plupart insignifiantes à l'échelle individuelle, mais qui, ensemble, ont eu des répercussions régionales voire mondiales (...). Par conséquent, même si une évaluation de l'impact environnemental et social (EIES) constitue un outil essentiel pour évaluer et gérer les impacts environnementaux et sociaux des projets individuels, celle-ci peut s'avérer insuffisante pour identifier et gérer les impacts supplémentaires sur les zones ou les ressources exploitées ou directement touchées par un projet issu d'exploitations existantes, prévues ou raisonnablement définies au moment où le processus d'identification des risques et des impacts est mené. »³

En d'autres termes, des évaluations étroitement définies d'impacts environnementaux peuvent s'avérer insuffisantes pour saisir l'ensemble des impacts de divers projets et interventions. Ainsi, les écosystèmes peuvent subir une mort en mille coupures si les effets cumulatifs ne sont pas convenablement évalués et gérés.

Le document de la SFI mentionne les barrages hydroélectriques comme un cas typique de la nécessité d'une EIC. Il stipule : « Dans les cas où une série d'exploitations du même type est en cours ou en projet, la nécessité d'une EIC est plutôt évidente. C'est par exemple le cas (...) quand une série d'exploitations hydroélectriques se produit au sein du même fleuve (...). »⁴ La Banque mondiale et la SFI ont encouragé

³ Société financière internationale, Good Practice Note, Cumulative Impact Assessment and Management (« Note de bonnes pratiques, Évaluation et gestion des impacts cumulatifs »), janvier 2013, p. 4 (disponible à l'adresse <http://bit.ly/1diJcwU>)

⁴ Ibid., p. 10

leurs entreprises et gouvernements clients à réaliser de telles évaluations pour plusieurs projets hydroélectriques.

La note des bonnes pratiques de la SFI emprunte la définition suivante des impacts cumulatifs au Conseil américain sur la qualité de l'environnement (CEQ, pour « Council on Environmental Quality ») : « l'impact sur l'environnement qui résulte de l'impact supplémentaire de l'action lorsque combinée aux impacts d'actions passées, présentes et prévues dans un futur raisonnablement envisageable, et ce, indépendamment de l'agence (fédérale ou non fédérale) ou de l'individu qui en est à l'origine. »⁵ De même, les recommandations de l'Union Européenne (U.E.) sur les EIC définissent les impacts cumulatifs comme les « impacts qui résultent de changements supplémentaires causés par d'autres actions passées, présentes ou raisonnablement envisageables, réalisées conjointement avec le projet. »⁶

La note sur les bonnes pratiques de la SFI ainsi que les recommandations du CEQ de l'U.E. stipulent que des mesures spécifiques doivent être prises au cours d'une EIC. Dans la mesure où le débat sur les barrages Inga est de savoir s'il faut ou non procéder à une EIC en premier lieu, ces mesures ne sont pas discutées ici.

3. Le barrage Inga 3 et le Grand Inga

Par son débit, le fleuve Congo est le deuxième fleuve le plus puissant du monde après l'Amazone. Au niveau des chutes d'Inga, qui se situent à 225 kilomètres en aval de Kinshasa et à environ 500 kilomètres de l'embouchure du fleuve, le fleuve Congo chute de 96 mètres sur 15 kilomètres, en une série de rapides. Ces rapides ont un potentiel hydroélectrique de plus de 40 000 mégawatts (MW). Dans les années 1970 et 1980, le gouvernement Mobutu a construit les barrages Inga 1 et 2 sur un canal le long des rapides. Les barrages ont une capacité théorique combinée de 1 775 MW et sont actuellement en cours de réhabilitation avec l'appui de la Banque mondiale.

Depuis les années 1960, les ingénieurs ont étudié plusieurs options pour la construction d'une troisième centrale hydroélectrique au niveau des chutes d'Inga, il s'agit du projet Inga 3. Pendant des décennies, ils ont étudié différentes options pour dévier l'eau du fleuve Congo à travers des tunnels vers une centrale électrique en aval des rapides. Séparément, ils ont envisagé des plans pour endiguer la voie principale du fleuve Congo et dévier son eau à travers la vallée de Bundi, ceci afin de nourrir un projet beaucoup plus important, le Grand Inga.

En 2011, une étude technique financée par la Banque africaine de développement a constaté que la proposition du projet Inga 3, qui était de s'appuyer sur un tunnel de déviation de 63 kilomètres de long, était très risquée sur le plan géologique. Cette étude a alors proposé un nouveau programme par lequel le projet Grand Inga pourrait être développé en plusieurs étapes. Dans la phase A du projet, il a été proposé de transférer les eaux du fleuve Congo à travers la vallée de Bundi, sans barrage sur la voie principale du fleuve, et d'endiguer le flux dévié lorsqu'il réintègre le fleuve en aval des rapides. Avec un barrage sur la voie principale en amont des chutes, il serait possible de dévier beaucoup plus d'eau à travers la vallée de Bundi et de la récupérer à travers un ensemble de centrales hydroélectriques

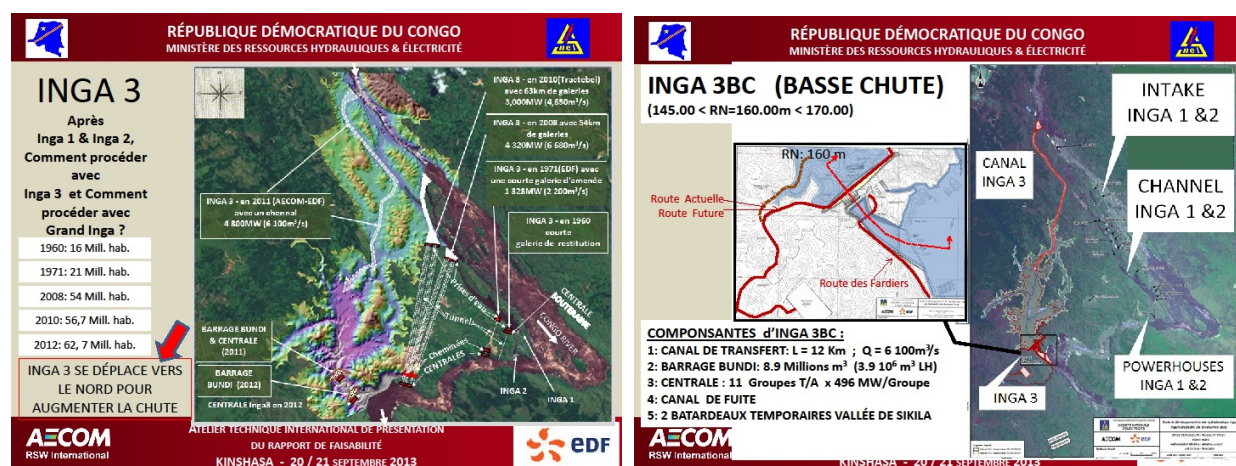
⁵ US QEC 1997, *ibid.*, p. 4. Les recommandations complètes du CEQ sont disponibles à l'adresse <http://1.usa.gov/JLkM2l>

⁶ EC DG XI, Guidelines for the Assessment of Indirect and Cumulative Impacts as well as Interactions (« Recommandations pour l'évaluation des impacts indirects et cumulatifs ainsi que des interactions »), mai 1999, p. 7 (disponible à l'adresse <http://bit.ly/1GfpQP>)

supplémentaires qui seront construites en série à l'embouchure de la vallée de Bundi.⁷ La séquence complète des projets constitue le projet Grand Inga.

La phase A du projet Grand Inga a été entre-temps renommée Inga 3. Pourtant, ce projet est fondamentalement différent du Barrage Inga 3 envisagé jusqu'en 2011, et fait partie intégrante du programme Grand Inga. Les porteurs du projet proposent de construire dans un premier temps un barrage d'une hauteur de 100 mètres à l'embouchure de la vallée de Bundi (Inga 3 BC ou Basse Chute). Une fois que la voie principale a été endiguée, la hauteur du barrage sera majorée de 40 mètres (Inga 3 HC ou Haute Chute).

Ci-dessous : Deux images qui illustrent l'histoire du projet Inga 3, avec les diverses versions de tunnels et la déviation à travers la vallée de Bundi⁸



Les impacts sociaux et environnementaux du Barrage Inga 3 et du programme Grand Inga sont brièvement résumés dans la section 5 de ce document. Le modèle d'exploitation qui sous-tend le projet soulève des préoccupations plus fondamentales. Dans un pays où plus de 90 % de la population (et 99 % de la population rurale) n'a pas accès à l'électricité, le projet Inga 3 produira de l'électricité pour l'industrie minière et le marché sud-africain et mettra hors-circuit les consommateurs de la RDC. Le projet submergera la faible capacité institutionnelle du gouvernement de la RDC et augmentera les risques de malédiction des ressources. Ces préoccupations ont été expliquées en détail par ailleurs et ne seront pas abordées ici.⁹

4. Le cas d'une évaluation complète des impacts cumulatifs

Le 11 février 2014, le Conseil de la Banque mondiale devrait se prononcer sur une importante subvention d'assistance technique pour aider à préparer le Projet Inga 3. La Banque propose de réaliser une évaluation des impacts cumulatifs étapes « Basse chute » et « Haute chute » du barrage Inga 3. Il

⁷ Voir Recent Inga studies offer new hope for Africa's energy security (« Les études récentes sur Inga offrent un nouvel espoir pour la sécurité énergétique en Afrique »), dans : International Journal on Hydropower & Dams, 6/2011, pp. 61-66, pour un examen des différents projets.

⁸ Source: Tonino-J. Nzakimuena, Thème 1: D'Étude de Faisabilité du Projet, Kinshasa, 20/21 septembre 2013

⁹ Voir par exemple International Rivers, Congo's Energy Divide, décembre 2013 (disponible à l'adresse <http://bit.ly/1gZzX3U>)

fait valoir qu'une EIC du projet Grand Inga n'est pas nécessaire pour deux raisons. Premièrement, la Banque prétend que « la taille, la portée et la nature de futures exploitations hydroélectriques » au delà d'Inga 3 « ne sont pas encore suffisamment définies et les informations disponibles sont insuffisantes pour les examiner de manière significative » dans le cadre d'une EIC.¹⁰ Deuxièmement, elle affirme que « la logique économique du choix d'Inga 3 ne repose pas sur le développement potentiel des phases ultérieures du projet Grand Inga. »¹¹

La première affirmation de la Banque mondiale est incorrecte et trompeuse. Le gouvernement de la RDC et d'autres porteurs du projet envisagent clairement le barrage Inga 3 comme faisant partie intégrante du programme Grand Inga. Les termes de référence gouvernementaux pour l'EIES d'Inga 3 présentent le projet Inga 3 de la manière suivante :

« [Inga 3 Basse chute] représente la première étape d'un projet évolutif qui permet de passer progressivement, par plusieurs étapes consécutives d'accroissement de la capacité de production, à la mise en œuvre de la gestion complète du site Inga avec ses 40 000 MW. (...) Bien qu'ils ne soient pas inclus dans le projet qui sera préparé grâce à l'opération en cours, il est important de garder à l'esprit les implications des étapes ultérieures de la mobilisation de la capacité de production d'électricité du fleuve Congo au niveau du site d'Inga. »¹²

En novembre 2013, la Banque africaine de développement a approuvé l'octroi de 68 millions de dollars américains pour la préparation d'Inga 3. Selon le rapport de l'évaluation de la Banque, l'emprunt « permettra de mener à bonne fin la préparation du projet Inga 3 qui constitue la première phase du projet Grand Inga. » D'après le document de la BAD, le projet représente « une approche innovante qui assure la pleine exploitation du potentiel hydroélectrique d'Inga.¹³

La fiche de données des garanties intégrées de la Banque mondiale relative à la proposition de projet d'août 2012 stipule elle-même que le projet Inga 3 est « aussi appelé la phase A du projet Grand Inga. »¹⁴ En décembre 2013, la Banque a mis à jour la fiche de données et le document d'Information du projet, qui n'incluent plus de telles références. Il s'agit d'un effort tactique pour dissocier la Banque mondiale du programme Grand Inga et cela ne correspond pas à la réalité d'Inga 3.

Contrairement à ce que la Banque mondiale affirme, les étapes consécutives des projets hydroélectriques sur le site d'Inga ont été exceptionnellement bien définies. Avec l'appui financier de la BAD, le gouvernement de la RDC a chargé en 2011 deux sociétés d'ingénierie internationales, AECOM et EDF, de mener une étude de faisabilité de l'exploitation du potentiel hydroélectrique des chutes d'Inga

¹⁰ Banque Mondiale, Integrated Safeguards Data Sheet [for Inga 3] (« Fiche de données des garanties intégrées [pour Inga 3] »), 9 décembre 2013, p. 10 (disponible à l'adresse <http://bit.ly/1hA5L1X>)

¹¹ Banque Mondiale, Integrated Safeguards Data Sheet [for Inga 3] (« Fiche de données des garanties intégrées [pour Inga 3] »), 22 août 2012, p. disponible à l'adresse <http://bit.ly/1diHufa>)

¹² République Démocratique du Congo, Cellule de Gestion du Projet Inga 3, Termes de Référence, Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) de la centrale hydroélectrique et des ouvrages communs d'Inga 3, juin 2013, pp. 3f. (Traduction International Rivers]

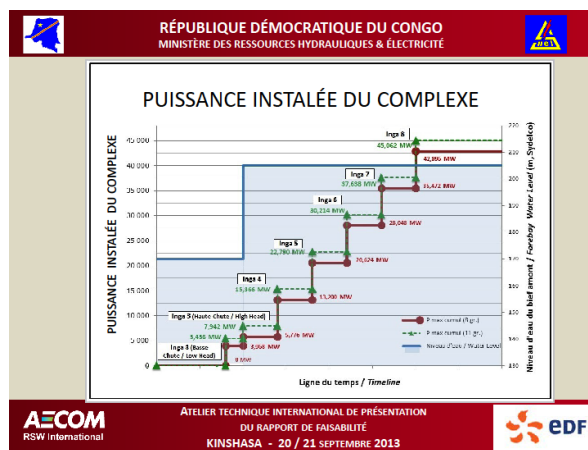
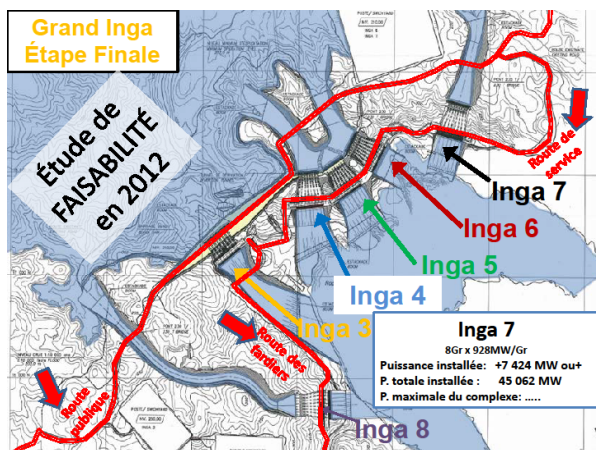
¹³ Groupe de la Banque africaine de développement, Inga Site Development and Electricity Access Support Project (PASEL) (« Projet de développement du site d'Inga et d'appui à l'accès à l'électricité [PASEL] »), Rapport d'évaluation du projet, octobre 2013, pp. 3, iii (disponible à l'adresse <http://bit.ly/1csXW67>)

¹⁴ Banque Mondiale, Integrated Safeguards Data Sheet (« Fiche de données des garanties intégrées »), 22 août 2012, p. 3 (disponible à l'adresse <http://bit.ly/1diHufa>)

et des lignes de transport associées. Les conclusions de cette étude en six volumes ont été présentées au gouvernement de la RDC, à la BAD, à la Banque mondiale, à d'autres organisations internationales, ambassades et experts du secteur de l'énergie lors d'un groupe de travail à Kinshasa en septembre 2013.¹⁵

L'étude de faisabilité n'a pas été diffusée aux groupes de la société civile intéressés. Pourtant, plusieurs présentations sur l'étude menée par AECOM et EDF ont été communiquées. Toutes présentent de manière très détaillée les différentes étapes du projet Grand Inga, y compris les emplacements exacts, les capacités de production et les séquences d'Inga 3 à Inga 8.¹⁶ (Ci-dessous figurent deux diapositives de ces présentations sur la séquence complète du projet Grand Inga.)

De nombreuses incertitudes subsistent au sujet du calendrier des étapes ultérieures du projet Grand Inga. C'est souvent le cas pour les cascades hydroélectriques, et cela ne constitue pas une excuse pour ne pas réaliser une EIC. Le Conseil américain sur la qualité de l'environnement dont la note des bonnes pratiques de la SFI emprunte une définition, recommande que la durée des impacts du projet proposé constitue l'échéance pertinente pour les inventions futures devant être couvertes par une EIC.¹⁷ Le gouvernement de la RDC projette indubitablement de passer aux étapes suivantes du projet Grand Inga, alors que les impacts d'Inga 3 sur le débit et le flux des sédiments, par exemple, se font encore sentir.



La Banque Mondiale soutient aussi qu'une EIC du projet Grand Inga n'est pas nécessaire parce que « la logique économique du choix d'Inga 3 ne repose pas sur le développement potentiel des phases ultérieures du projet Grand Inga » (voir la section 1). S'il est exact qu'Inga 3 semble être économiquement viable en soi, ceci s'avère en tout état de cause non pertinent pour l'évaluation des impacts environnementaux, ainsi pour le fait d'évaluer ou non les impacts cumulatifs. La viabilité économique ne constitue pas un critère dans les recommandations du Groupe de la Banque mondiale sur les bonnes pratiques relatives aux EIC. Toutes les étapes du projet Grand Inga sont économiquement

¹⁵ Voir Groupe de travail international de présentation du rapport final – EDIRA (disponible à l'adresse <http://bit.ly/1cT8cVp>)

¹⁶ Voir par exemple Tonino-J. Nzakimuena, Thème 1: Étude de faisabilité du projet, Kinshasa, 20/21 septembre 2013. Les deux diapositives d'illustration sont issues de cette présentation.

¹⁷ Conseil sur la qualité de l'environnement, Considering Cumulative Effects Under the National Environmental Policy Act (« Envisager les effets cumulatifs en vertu de la politique nationale sur l'environnement »), janvier 1997, p. 16 (disponible à l'adresse <http://1.usa.gov/JLkM2l>)

viables en elles-mêmes, comme c'est le cas de nombreuses cascades hydroélectriques à travers le monde.

Les arguments erronés concernant Inga 3 soulèvent la question de savoir si la Banque estime qu'une évaluation des impacts cumulatifs est appropriée à n'importe quelle étape du programme Grand Inga.

5. La proposition de l'évaluation des impacts environnementaux et ses lacunes

Par son débit, le Congo est le deuxième fleuve le plus puissant du monde après l'Amazone. Aucun projet existant de déviation des eaux ou hydroélectrique ne se rapproche de la quantité d'eau qui sera déviée pour le programme Grand Inga. À elle seule, la déviation pour le projet Inga 3 créera un fleuve mondial majeur, avec un débit plus élevé que le celui du déversement des fleuves Niger, Nil, Rhin, Salouen ou du fleuve Jaune dans la mer.

Le projet Inga 3 déviara 6 100 mètres cubes d'eau par seconde à travers la vallée de Bundi ; avec ses 100 mètres de haut, un barrage créera un réservoir de 15 kilomètres carrés. Le programme Grand Inga complet dévierait 34 000 mètres cubes par seconde ou 83 % du débit moyen du Congo, il augmenterait les niveaux des eaux jusqu'à une distance de 180 kilomètres en amont et créerait un réservoir d'environ 40 kilomètres carrés.¹⁸

Quelques petits villages dans la vallée de Bundi, notamment Mvudzi 3, devraient être déplacés dans le cadre du projet Inga 3. Malgré des demandes répétées, aucun chiffre sur l'ampleur du déplacement n'a été divulgué. Selon la fiche de données des garanties intégrées de la Banque mondiale, le programme Grand Inga entraînerait le déplacement d'environ 6 300 personnes s'il était mis en œuvre aujourd'hui. En outre, des communautés devront être déplacées en raison des lignes de transport pour Inga 3 (même s'ils suivent les lignes des projets Inga 1 et 2 projets en RDC) et des autres étapes de Grand Inga. Aucun chiffre n'est disponible sur l'ampleur de ces déplacements.

Le programme Grand Inga dévierait jusqu'à 90 % des eaux du fleuve à partir des chutes d'Inga, et aurait potentiellement de graves répercussions sur son écosystème. Les chutes d'eau dans les fleuves tropicaux ont tendance à être riche en biodiversité. D'après la fiche de données des garanties intégrées de la Banque mondiale, 146 espèces de poissons ont été identifiées dans la région d'Inga, dont quatre sont endémiques et une se trouve sur la liste rouge de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Il reste certainement à découvrir d'autres espèces de poissons dans le fleuve pouvant atteindre une profondeur de 100 mètres. Selon la Banque, les barrages affecteront aussi les habitats des chimpanzés en voie de disparition, des hippopotames, espèce vulnérable et d'autres populations de mammifères.¹⁹

Le fleuve Congo entretient les forêts de mangroves à son embouchure, qui sont riches en biodiversité et protégées par un parc national. Les îles de mangroves abritent des populations de lamantins et d'autres

¹⁸ Chiffres sur la déviation des eaux issus de Tonino-J. Nzakimuena, Thème 1 : Étude de faisabilité du projet, Kinshasa, 20/21 septembre 2013 ; chiffres sur les réservoirs issus de Banque mondiale, Integrated Safeguards Data Sheet (« Fiche de données des garanties intégrées »), 9 décembre, 2013

¹⁹ Banque mondiale, Integrated Safeguards Data Sheet (« Fiche de données des garanties intégrées »), 9 décembre 2013, p. 5 (disponible à l'adresse <http://bit.ly/1hA5L1X>)

espèces en voie de disparition et plusieurs villages. Les mangroves protègent les zones côtières des ravages de grandes tempêtes et sont très vulnérables aux impacts de la construction des barrages.

La charge sédimentaire élevée du fleuve a également créé le panache du Congo, un cône au fond de l'Océan Atlantique, dont la taille s'élève à 300.000 kilomètres carrés. Le panache fertile produit de grandes quantités de phytoplancton qui captent le carbone lorsqu'ils meurent. Le panache du Congo est un puits de carbone d'importance mondiale, et si le flux des sédiments qui l'entretient était interrompu par les barrages, cela constituerait un risque.

Le projet d'évaluation de l'impact environnemental et social examinera les impacts sociaux et environnementaux d'Inga 3. La portée géographique de l'EIES est cependant fortement limitée : elle ne couvre pas les lignes de transport de la frontière de la RDC à l'Afrique du Sud (qui selon la Banque mondiale feront l'objet d'une évaluation en dehors de sa subvention d'assistance technique). Peut-être plus important encore, la Banque limite les zones d'impact et d'influence du projet à l'endroit où le fleuve rejoint l'océan.²⁰ Comme pour les termes de référence de l'EIES, elle reste silencieuse sur les impacts du projet sur les écosystèmes marins et leur rôle comme puits de carbone.

En entravant les flux de sédiments, les barrages ont eu des effets dévastateurs sur les écosystèmes estuariens, y compris la pêche et mangroves, aux embouchures de l'Indus, du Mississippi, du Nil, de la Volga et de nombreux autres fleuves.²¹ Kate Showers, géographe et chercheur à l'Université de Sussex, souligne qu'en raison des impacts potentiels sur le panache du Congo, « les projets de déviation, de, stockage ou d'intervention dans la dynamique de la partie basse du fleuve Congo sont vraiment alarmants. »²²

La politique opérationnelle de la Banque mondiale sur l'évaluation environnementale définit la zone d'influence du projet comme suit : « La zone susceptible d'être affectée par le projet, y compris tous ses aspects annexes, tels que couloirs de transport d'énergie (...). La zone d'influence peut comporter, par exemple, (a) le bassin hydrographique dans lequel le projet est situé ; (b) tout estuaire et toute zone côtière affectée (...). » Le panache du Congo, les écosystèmes estuariens et les corridors de transport doivent clairement figurer dans le champ d'action de l'EIES qui sera mise en œuvre en vertu de la subvention d'assistance technique de la Banque mondiale.

Conclusion

La Banque mondiale n'a cessé de souligner qu'elle a tiré des leçons des erreurs du passé, alors qu'elle se lance de nouveau dans le soutien à de très importants barrages hydroélectriques. En juillet 2013, dans un document de la Banque établissant les orientations en matière d'énergie, il est par exemple stipulé ce qui suit en ce qui concerne « le développement responsable de projets hydroélectriques » :

²⁰ Ibid., p. 3

²¹ Voir par exemple Patrick McCully, *Silenced Rivers*, 2001, pp. 45f, et *Dams and Development, The Report of the World Commission on Dams* (« Barrages et développement, Rapport de la commission mondiale sur les barrages »), 2000, p. 81

²² Kate B. Showers, *Congo River's Grand Inga hydroelectricity scheme* (« Le programme hydroélectrique Grand Inga du fleuve Congo »), dans : *Water History* 1:1, 2009, pp. 31-58 (disponible à l'adresse <http://bit.ly/1aOB4yu>)

« Le GBM a tiré de nombreuses leçons de l'expérience passée qui sont intégrées dans la stratégie 2003 de la Banque mondiale pour les secteur des ressources en eau (...) Le GBM s'engage à accroître les efforts pour utiliser la valeur stratégique maximale des ressources hydroélectriques d'une manière écologiquement et socialement durable (...). »²³

La Banque a présenté le barrage Inga 3 comme projet modèle pour les projets d'infrastructure régionale dans le cadre de l'IDA 17. Selon un document d'information du cycle IDA 17 : « L'approche et la stratégie de l'IDA prend en compte les enseignements tirés de l'expérience afin de garantir l'appropriation maximale par les parties prenantes et le maximum de bénéfices pour ces derniers lorsqu'ils financent des opérations d'infrastructure à grande échelle. Cela signifie accorder une attention particulière aux garanties environnementales et sociales (...). »²⁴

Ce document étaye la façon dont la direction de la Banque tente une fois de plus de prendre des raccourcis dans le cadre de l'évaluation et de la prise en compte des impacts environnementaux de grands projets hydroélectriques. En utilisant des arguments erronés et trompeurs, la direction propose d'exclure des aspects clés de l'évaluation environnementale du barrage d'Inga 3, et de ne pas évaluer les impacts cumulatifs du plus grand programme hydroélectrique jamais entrepris sur la planète. Ce faisant, la Banque ne se contenterait pas de violer les propres politiques de garanties et les recommandations de bonnes pratiques du Groupe de la Banque mondiale ; elle démontrerait également qu'elle n'est pas prête à tirer les leçons des erreurs du passé dans la première grande cause type de sa nouvelle stratégie hydroélectrique.

²³ Banque Mondiale, Vers un avenir d'énergie durable pour tous, juillet 2013, pp. 18 f (disponible à l'adresse <http://bit.ly/1c1iQJD>)

²⁴ IDA 17, IDA Support to Transformational Projects with Regional Impact (« Soutien de l'IDA aux projets transformationnels à impact régional »), mars 2013, p. 7 (disponible à l'adresse <http://bit.ly/1c1iQJD>)